



Département du Var

Code Postal : 83560

MAIRIE DE SAINT JULIEN LE MONTAGNIER (83560)

Téléphone 04.94.80.04.78

Télécopie 04.94.80.01.05

**ARRETE DU MAIRE PORTANT RESTRICTION DE
STATIONNEMENT**

Le Maire de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER,

N° S030/2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1, L2213-1 à L2213-4 et suivants,

VU le Code de la route, notamment les articles R.411-25, R.411-8, R.413-1

VU le Code Pénal et notamment l'article R610/5,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire d'exercer la police de la circulation sur le territoire communal,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire dans le cadre des obsèques de réglementer le stationnement à la place de l'église, Les Rouvières, 83560 SAINT JULIEN, où les obsèques se situent.

ARRETE

Article 1 : Le Mardi 24 Mars 2026 de 14h00 à 17h00, la place de l'église, Les Rouvières, 83560 SAINT JULIEN est soumise aux prescriptions ci-dessous :

**LE STATIONNEMENT DES VÉHICULES EST INTERDIT
SAUF TRACTEURS ET VÉHICULES POUR OBSÈQUES**

Article 2 : La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière. Elle sera mise en place par la municipalité.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de RIANS, l'agent de surveillance de la voie publique (ASVP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté

FAIT A SAINT JULIEN, le 24 Mars 2026.

Le Maire,

E. HUGOU

Pour le Maire empêché,

Par application des dispositions de l'article L 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans l'ordre du Tableau du Conseil,

Le 4ème Adjoint

Jacques CHAIX

P. O. Jacques
adjoint au maire

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification d'affichage.